

**PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE POUR LES CONTRATS REGIONAUX DU SUD VENDEE
DU MARDI 12 FEVRIER 2013**

*L'an deux mille treize, le 12 février, Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour les Contrats Régionaux du Sud Vendée
Dûment convoqué, s'est réuni à 17 h 30 au 68 Bd des Champs Marot à Fontenay le Comte sous la Présidence de
Mme Claudette BOUTET, Présidente
Date de convocation du Comité Syndical : le 5 février 2013*

Présents : Mmes Claudette BOUTET, Michèle ROTURIER, MM. Daniel AUBINEAU, Dominique BAUDRY, Michel BOSSARD, Louis-Marie BRIFFAUD, Xavier COIRIER, Roger DUCEPT, Dominique GAUVREAU, Joël GIRAUD, Stéphane GUILLON, Michel GARNIER, Didier MAUPETIT, Pierre JOLY, Jacques PAILLAT, Joseph MORANDEAU, Alain REMAUD, Edmond SOULARD, Michel TAPON.

Absent excusés : MM. Yves BILLAUD, Bernard BŒUF, Hugues FOURAGE, Hubert GENG, Simon GERZEAU, Eric RAMBAUD, Joseph BONNEAU.

Absents : Mme Anne-Marie COULON, MM. Norbert BARBARIT, Pierre BERTRAND, Daniel DAVID, Philippe ROCHER.

Y assistent : M. Jacques METAIS, Président du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée,

Mme Anne-Lise OLDANI, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte,

Mme Florence VERGER, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise,

Mme Isabelle NAROLLES-FOLIARD LE GAL, pour le Syndicat Mixte pour les Contrats Régionaux du Sud Vendée.

Les Membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt cinq, il est procédé immédiatement à l'ouverture de la séance, conformément à l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Dominique GAUVREAU, Délégué Titulaire représentant la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2012

Madame la Présidente demande l'approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 26 novembre 2012 et demande s'il y a des observations à formuler.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION N° 13-01)

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 26 novembre 2012.

3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Rapporteur : Claudette BOUTET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,
Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif,

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de prendre acte des orientations budgétaires 2013 telles que proposées ci-après :

EXECUTIONS BUDGETAIRES 2012

BUDGET GENERAL

Le budget général 2012 présente un excédent de 12 782.25 €

Cet excédent s'explique par le versement des soldes des actions 54 et 55 du Contrat Territorial Unique 2009 - 2013

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

BUDGET GENERAL

Le budget 2013 intégrera les dépenses relatives aux moyens nécessaires au fonctionnement du Syndicat :

Chapitre 11 : charges de Fonctionnement :

- Charges de fonctionnement du Syndicat Mixte
- Marché pour l'étude sur la mobilité qui n'a pu être lancée en 2012 et pour compléter le travail du Lycée Bel Air.

Mme la Présidente indique que le contrat signé avec le Cabinet Nouveaux Territoires Consultants pour l'animation du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée arrive à échéance le 31/12/2013. Il conviendra de lancer un marché courant de l'année.

- Marché pour l'animation du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée
- Eventuellement, Marché pour la réactualisation de la Charte de Territoire

Chapitre 12 : charges du personnel

Recettes :

- Contributions des collectivités membres, conformément aux statuts du Syndicat Mixte pour les Contrats Régionaux du Sud Vendée
- Région : Dotation dans le cadre du FRES (pour l'étude sur la mobilité)
- Région : Acomptes des actions 24 et 25 du NCR (Nouveau Contrat Régional) 2013-2016

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION N° 13-02)

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue, du débat d'orientations budgétaires sur les propositions présentées ci-dessus

4 – COTISATION DES COLLECTIVITES

La Présidente rappelle que le budget du Syndicat Mixte pour les Contrats Régionaux du Sud Vendée pourvoit aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation de son objet.

Chaque Communauté de Communes adhérente contribue au prorata de leur population respective.

Il est souligné que les soldes des actions 54 et 55 ont été versés en 2012 par la Région dans le cadre du Contrat Territorial Unique 2009-2013 :

- pour l'**action 54** (Animation du Conseil de Développement du Territoire) :
 - Le solde **36 771,73 €**

 - pour l'**action 55** (fonctionnement du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée) :
 - 1 acompte de **16 222,45 €**
 - Le solde de **24 000, 00 €**
- Soit 76 994.18 €**

Il est rappelé que la participation financière des Collectivités pour l'année 2012 était de 0,18 € par habitant.

Au vu, du résultat positif 2012, il est proposé une contribution des Collectivités à **0.18 €** par habitant sur la base de la population 2008, soit :

PARTICIPATION 2013	populations (RGP 2008) Source INSEE	Base 0,18 € par habitant
Cc du Pays de Fontenay le Comte	30 816	5 546,88 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	15 361	2 764,98 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	15 255	2 745,90 €
Cc Pays de Ste Hermine	10 289	1 852,02 €
Cc Pays de l'Hermenault	4 644	835,92 €
	76 365	13 745,70 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, A L'UNANIMITE : (DELIBERATION N° 13.03)

- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte pour les Contrats Régionaux du Sud Vendée à **0.18 €** par habitant pour l'année 2013

- **D'APPROUVER** les propositions du tableau ci-dessus

5 – QUESTIONS DIVERSES

Mme la Présidente informe le Comité Syndical que le projet du NCR (Nouveau Contrat Régional) 2013-2016 a été présenté à la Région lors de l'audition du territoire le 5 février dernier, en présence des représentants des 5 Communautés de Communes et du Président du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée.

Chaque représentant des Communautés de Communes ont pu s'exprimer.

Quelques remarques ont été faites sur quelques fiches. Ces dernières ont été modifiées.

M. Jean-Pierre Le Scornet, vice-président du Conseil régional, président de la commission Aménagement du territoire et environnement a fait remarquer la prise en compte, par le territoire, de projets structurants.

En effet, 24 actions dans le NCR (Nouveau Contrat Régional) (y compris le fonctionnement du Syndicat et l'animation du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée, contre 55 actions pour le Contrat Territorial Unique en cours).

M. Le Scornet, comme lors de son déplacement sur notre territoire le 26 novembre dernier, réitère son information de soucis sur la mise en concurrence des territoires et le grignotage des terres agricoles pour les actions économiques et donne l'exemple de la Sarthe dont les zones restent vides. Il pointe les 24 hectares de zones industrielles et interpelle les Elus sur la requalification des friches industrielles.

Il rappelle les grandes lignes et actions de la Charte de Territoire qui sont encore loin d'être réalisées :

- Pour l'environnement, des actions pouvaient être réalisées sur des lignes sectorielles particulières
Exemples :
 - La Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte avec un Contrat Nature financé à hauteur de 500 000 €),
 - Plan de désherbage en partenariat avec l'Institution Inter Départementale : financement de la Région dans le cadre d'un Contrat Régional de Bassin Versant.

Les actions sur le tourisme, les sentiers pédestres, l'aménagement d'un pôle touristique, la rénovation des piscines et des salles de sport, la rénovation d'un musée sont des actions qui participent bien à l'aménagement du territoire comme celles concernant la mise en place en haut débit.

M. Norbert Barbarit fait remarquer que les industriels de la zone de Luçon-Ste Hermine ne se précipitent pas pour une connexion en Haut Débit en raison du coût et indique que tous les cantons seront branchés en THD rapidement.

M. Eric Thouzeau, 1er vice-président de la commission Aménagement du territoire - environnement demande qu'un travail sur le problème de la mobilité soit fait sur le territoire.

Comment organiser de façon plus efficace la mobilité (covoiturage, aires, site internet) ?

M. Le Scornet précise qu'il est nécessaire de se préoccuper du sujet et que la Région pourrait participer pour une étude, dans le cadre du FRES.

Il fait également référence au périmètre du territoire et rappelle l'échéance 2017 pour les SCOT.

M. Le Scornet rappelle que les maisons de santé financées par la Région doivent obligatoirement respecter le cahier des charges et doivent être éligibles au préalable à la politique sectorielle des maisons de santé. Un projet médical de santé est vivement conseillé. Il précise qu'une étude santé financée dans le cadre du FRES doit avoir une dimension intercommunale ou un groupement de communes.

La Région ne voit pas d'opposition sur le projet de la maison de santé présenté dans le NCR (Nouveau Contrat Régional) sous réserve de son éligibilité par la commission sectorielle. Si le projet n'est pas accepté par la commission, il sera retiré du Contrat à l'avenant.

La Région demande une feuille de route du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée sur le NCR (Nouveau Contrat Régional).

Il est précisé que cette feuille de route a été présentée sur la fiche action de l'animation du CDTSV.

Il est rappelé que le Contrat Territorial Unique en cours devra être mandaté à 80 % pour engager le prochain Contrat.

La Région donne un avis favorable au projet du NCR (Nouveau Contrat Régional) présenté par le Syndicat Mixte pour les Contrats Régionaux du Sud Vendée (SMCRSV) et le présentera à la Commission Permanente d'avril 2013.

Prochain Comité Syndical pour le vote du budget : le mardi 12 mars 2013 à 17 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 7 mars 2013, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Fontenay le Comte,
Le 7 mars 2013

La Présidente,



Claudette BOUTET